DISCOURS

Prononcé par LE ROI, *à l'Assemblée Nationale, le 4 Février 1790, au matin.*

MESSIEURS, La gravité des circonſtances où ſe trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progreſſif de tous les liens de l'ordre et de la ſubordination, la ſuſpenſion ou l'inactivité de la Juſtice, les mécontentemens qui naiſſent des privations particulières, les oppoſitions, les haines malheureuſes qui ſont la ſuite inévitable des longues diſſentions, la ſituation critique des finances et les incertitudes ſur la fortune publique; enfin l'agitation générale des eſprits, tout ſemble ſe réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la proſpérité & du bonheur du Royaume.

Un grand but ſe préſente à vos regards, mais il faut y atteindre ſans accroiſſement de trouble & ſans nouvelles convulſions. C'étoit, je dois le dire, d'une manière plus douce & plus tranquille que j'eſpéroſs vous y conduire, lorſque je formai le deſſein de vous raſſembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumières & les volontés des Repréſentans de la Nation; mais mon bonheur & ma gloire ne ſont pas moins étroitement liés au ſuccès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeſte que pouvoient avoir ſur eux les circonſtances malheureuſes au milieu deſquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la diſette que la France avoit à redouter l'année dernière, ont été éloignées par des ſoins multipliés & des approviſionnemens immenſes. Le déſordre que l'état ancien des finances, le diſcrédit, l'exceſſive rareté du numéraire & le dépériſſement graduel des revenus devoient naturellement amener; ce déſordre, au moins dans ſon éclat & dans ſes excès, a été juſqu'à préſent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la

Capitale, les dangereuſes conſéquences du défaut de travail ; & nonobſtant l'affoibliſſement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le Royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'euſſe deſiré, mais dans un état de tranquillité ſuffiſant pour recevoir le bienfait d'une liberté ſage & bien ordonnée : enfin, malgré notre ſituation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres Nations, j'ai conſervé la paix au dehors, & j'ai entretenu avec toutes les Puiſſances de l'Europe les rapports d'égards & d'amitié, qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainſi préſervés des grandes contrariétés qui pouvoient ſi aiſément traverſer vos ſoins & vos travaux, je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'État, que je m'aſſocie d'une manière encore plus expreſſe & plus manifeſte à l'exécution & à la réuſſite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis ſaiſir une plus grande occaſion que celle où vous préſentez à mon acceptation, des Décrets deſtinés à établir dans le Royaume une organiſation nouvelle, qui doit avoir une influence ſi importante & ſi propice ſur le bonheur de mes Sujets & ſur la proſpérité de cet Empire.

Vous ſavez, Meſſieurs, qu'il y a plus de dix ans, et dans un temps où le vœu de la Nation ne s'étoit pas encore expliqué ſur les Aſſemblées provinciales, j'avois commencé à ſubſtituer ce genre d'adminiſtration à celui qu'une ancienne et longue habitude avoit conſacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de l'utilité de ces établiſſemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les Provinces de mon Royaume ; & pour aſſurer aux nouvelles adminiſtrations la confiance générale, j'ai voulu que les Membres dont elles devoient être compoſées, fuſſent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré ces vues de pluſieurs manières, et la plus eſſentielle, ſans doute, eſt cette ſubdi-

WING/ROSENTHAL 2 0N1470500

vision égale et ſagement motivée, qui, en affoibliſſant les anciennes séparations de Province à Province, et en établissant un syſtême général et complet d'équilibre, réunit davantage à un même esprit & à un même intérêt toutes les parties du Royaume. Cette grande idée, ce ſalutaire deſſein vous ſont entièrement dûs ; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des Représentans de la Nation ; il ne falloit pas moins que leur juste aſcendant ſur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une ſi grande importance, et pour vaincre, au nom de la raiſon, les réſiſtances de l'habitude et des intérêts particuliers.

Je favoriſerai, je ſeconderai par tous les moyens qui ſont en mon pouvoir, le ſuccès de cette vaſte organiſation, d'où dépend à mes yeux le ſalut de la France ; et je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la ſituation intérieure du Royaume, j'ai les yeux trop ouverts ſur les dangers de tout genre dont nous ſommes environnés, pour ne pas sentir fortement que, dans la diſpoſition préſente des eſprits, et en conſidérant l'état où ſe trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse avec calme et avec tranquillité, ou que le Royaume soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchiſſent, ainſi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention ſur le bien de l'Etat, et ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra reſter de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette Aſſemblée ; mais toute entreprise qui tendroit à ébranler les principes de la Conſtitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverſer, ou d'en affoiblir l'heureuſe influence, ne ſerviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la diſcorde ; & en ſuppoſant le ſuccès d'une ſemblable tentative contre mon

peuple & moi, le résultat nous priveroit, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, et ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime. Que par-tout on sache que le Monarque & les Représentans de la Nation sont unis d'un même intérêt et d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les Provinces un esprit de paix et de bonne volonté, & que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent servir l'Etat essentiellement par leur zèle & par leurs lumières, s'empressent de prendre part aux différentes subdivisions de l'administration générale, dont l'enchaînement et l'ensemble doivent concourir efficacement au rétablissement de l'ordre & à la prospérité du Royaume.

Nous ne devons point nous le dissimuler; il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté suivie, un effort général & commun, sont absolument nécessaires pour obtenir un succès véritable. Continuez donc vos travaux, sans autre passion que celle du bien; fixez toujours votre première attention sur le sort du peuple & sur la liberté publique; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plus tôt possible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un si grand nombre de ses citoyens, & dont l'effet contraste avec les loix de sureté & de liberté que vous voulez établir. La prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par-tout des espérances; soyons impatiens de voir aussi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François indistinctement reconnoîtront l'avantage de l'entière suppression des différences d'Ordre & d'état, lorsqu'il est question de travailler en commun au bien public, à cette

prospérité de la patrie qui intéresse également tous les citoyens, & chacun doit voir sans peine que, pour être appelé dorénavant à servir l'Etat de quelque manière, il suffira de s'être rendu remarquable par ses talens ou par ses vertus.

En même temps néanmoins, tout ce qui rappelle à une Nation l'ancienneté & la continuité des services d'une race honorée, est une distinction que rien ne peut détruire; &, comme elle s'unit aux devoirs de la reconnoissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur patrie, & ceux qui ont eu déja le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfans.

Le respect dû aux Ministres de la religion ne pourra non plus s'effacer; & lorsque leur considération sera principalement unie aux saintes vérités qui sont la sauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute, ceux qui ont abandonné leurs priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un Ordre politique dans l'Etat, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connois toute l'importance; mais j'en ai la persuasion; ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des Assemblées Nationales présente l'espérance.

J'aurois bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'Etat, je m'arrêtois à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine & entière dans l'accroissement du bonheur de la Nation, & c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté conſtitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conſacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la Reine, qui partage tous mes ſentimens, je préparerai de bonne heure l'eſprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choſes que les circonſtances ont amené. Je l'habituerai dès ſes premiers ans à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une ſage Conſtitution le préſervera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juſte liberté ajoute un nouveau prix aux ſentimens d'amour & de fidélité, dont la Nation, depuis tant de ſiècles, donne à ſes Rois des preuves ſi touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez ſurement avec ſageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du Pouvoir exécutif, cette condition ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au dedans ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnablement vous reſter; ainſi il eſt de votre devoir, comme Citoyens & comme fidèles Repréſentans de la Nation, d'aſſurer au bien de l'État & à la liberté publique cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez ſurement préſent à l'eſprit que, ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtême de Conſtitution reſteroient à-la-fois ſans lien & ſans correſpondance; & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre en adminiſtration, en amenant la confuſion des Pouvoirs, dégénère ſouvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſe & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel près des lois & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'Empire, mais pour le bonheur même de notre Patrie, pour ſa proſpérité, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impreſſions du

moment, qui pourroient vous détourner de considérer dans son ensemble ce qu'exige un Royaume tel que la France, & par sa vaste étendue, & par son immense population, & par ses relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention sur ce qu'exigent encore des Législateurs, les mœurs, le caractère & les habitudes d'une Nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de son esprit & de son génie, pour qu'il puisse paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les sentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice qui sert de sauve-garde à la propriété, à ce droit respecté de toutes les Nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public & aux premières conditions de l'harmonie sociale.

Par quelle fatalité, lorsque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les Provinces! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès! Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la Nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le Peuple qu'on égare, ce bon Peuple qui m'est si cher, & dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines. Ah! s'il savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuse amertume!

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'Etat, sans vous presser de vous occuper, d'une manière instante & définitive, de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innom-

brable de Citoyens qui ſont unis par quelque lien à la fortune publique. Il eſt temps d'appaiſer toutes les inquiétudes ; il eſt temps de rendre à ce Royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois : auſſi je vous invite à réſerver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous préſente le tableau ; mais, quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déja fait, un plan ſage & raiſonnable pour l'exercice de la juſtice, quand vous aurez aſſuré les baſes d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenſes de l'Etat ; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Conſtitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoiſſance publique ; &, dans la continuation ſucceſſive des Aſſemblées Nationales, continuation fondée dorénavant ſur cette Conſtitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de proſpérité à tous ceux que vous avez déja préparés. Puiſſe cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'hiſtoire de cet Empire ! Elle le ſera, je l'eſpère, ſi mes vœux ardens, ſi mes inſtantes exhortations peuvent être un ſignal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un eſprit de concorde, devenu ſi néceſſaire, me faſſent le ſacrifice de tous les ſouvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnoiſſance & mon affection. Ne profeſſons tous, à compter de ce jour, ne profeſſons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une ſeule opinion, qu'un ſeul intérêt, qu'une ſeule volonté, l'attachement à la Conſtitution nouvelle, & le deſir ardent de la paix, du bonheur & de la proſpérité de la France.

Réponſe de Monſieur le Préſident.

L'Assemblée Nationale voit avec la plus vive reconnoiſſance, mais ſans étonnement, la conduite confiante & Paternelle de Votre Majesté. Négligeant l'appareil

& le faſte du trône, vous avez ſenti, SIRE, que pour convaincre tous les eſprits, pour entraîner tous les cœurs, il ſuffiſoit de vous montrer dans la ſimplicité de vos vertus. Et lorſque VOTRE MAJESTÉ vient au milieu des Repréſentans de la Nation contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir, & de défendre la Conſtitution & les Loix, je ne riſquerai pas, SIRE, d'affoiblir, en voulant les peindre, les témoignages de la gratitude, du reſpect & de l'amour que la France doit au Patriotiſme de ſon Roi, mais j'en abandonne l'expreſſion au ſentiment ſûr, qui, dans cette circonſtance, ſaura bien lui ſeul inſpirer les François.

M. Target, rendant compte de la Députation qui accompagnoit le Roi, a dit que la Reine étoit venue au-devant de lui dans le Jardin, & que la Députation s'étoit empreſſée de recueillir les paroles ſuivantes de Sa Majeſté :

« Je partage tous les ſentimens du Roi, & je m'unis de cœur & d'eſprit à la démarche que ſon amour pour ſon Peuple vient de lui dicter. Voici mon fils; je l'entretiendrai ſans ceſſe des vertus du meilleur des pères, & je lui apprendrai de bonne heure à reſpecter la liberté publique, & à maintenir les Loix, dont j'eſpère qu'il ſera le plus ferme appui ».

Formule du Serment décrété le 4 Février par l'Aſſemblée, & prêté par chacun de ſes Membres, & de ſuite à l'Hôtel-de-Ville & dans tous les Diſtricts.

Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la Conſtitution décrétée par l'ASSEMBLÉE NATIONALE, & acceptée par le Roi.

Discours de M. le Président de l'Assemblée Nationale, Chef de la Députation faite au Roi et à la Reine, avec les réponses de leurs Majestés.

Le 4 Février 1790.

SIRE,

NOUS venons offrir à VOTRE MAJESTÉ les premiers fruits de son patriotisme & de ses vertus.

L'oubli de toutes les divisions, le concert de toutes les volontés, la réunion de tous les intérêts particuliers dans le seul intérêt public, le serment solemnel prononcé par tous les Représentans du Peuple François, d'être fidèles à la Nation, à la Loi, au Roi, à la Constitution, les Citoyens en foule demandant leur association à ce pacte auguste & saint; tels sont, SIRE, les heureux effets de votre présence à l'ASSEMBLÉE NATIONALE. Pourquoi faut-il que le cœur, humain, juste & sensible de VOTRE MAJESTÉ, ait été privé de ce spectacle attendrissant! Interprètes des vœux de la Nation, nous devons l'être de sa reconnoissance; daignez, SIRE, en recevoir le tribut avec bonté. L'amour & la confiance des Peuples sont les vrais trésors des bons Rois; jouissez-en, SIRE, & que ce juste hommage de vos contemporains vous soit le garant des bénédictions que la postérité réserve à votre mémoire.

RÉPONSE DU ROI.

Le prix que vous attachez aux sentimens que je vous ai témoignés, m'est un sûr garant de la réunion de vos

ſoins pour le bien de la Patrie. J'eſpère que tous les bons citoyens, tous les vrais amis du peuple, ſe ralieront autour de moi, pour conſolider ſa liberté & ſon bonheur. Le ſerment que vous avez prêté après m'avoir entendu, m'en donne l'aſſurance.

Puiſſe cette heureuſe conformité de nos principes & de nos ſentimens, aſſurer la gloire & la félicité de la plus grande & de la meilleure des Nations!

A LA REINE.

MADAME,

L'Aſſemblée Nationale a recueilli avec la plus vive & la plus douce reconnoiſſance, les paroles nobles & touchantes qui lui ont été tranſmiſes de la part de VOTRE MAJESTÉ.

Dépoſitaire des eſpérances de la France & du Trône, veillez, MADAME, ſur ce rejeton précieux; qu'il ait la ſenſibilité, l'affabilité, le courage qui vous caractériſent: vos ſoins aſſureront ſa gloire, & la France, dont vous aurez procuré le bonheur, en ſentira doubler le prix, en ſongeant qu'elle le doit aux vertus de VOTRE MAJESTÉ.

RÉPONSE DE LA REINE.

Je ſuis bien ſenſible aux témoignages de votre affection. Vous avez lu ce matin les expreſſions de mes ſentimens; ils n'ont jamais varié pour une Nation que je me fais gloire d'avoir adoptée en m'uniſſant au Roi. Mon titre de Mère en aſſure pour toujours les liens.

Discours de M. le Maire de Paris, Président de la Députation de la Commune, au Roi, le 5 Février 1780.

SIRE,

LA Commune de Paris vient apporter à VOTRE MAJESTÉ l'hommage de sa reconnoissance pour tout ce que vous faites pour votre Peuple; elle est heureuse d'être la première de vos Villes à déposer à vos pieds ce tribut des sentimens, de son respect & de son admiration; elle fait tous les détails de la *Séance* qui sera nommée *du 4 Février*, & qui sera à jamais mémorable. Les cœurs rediront toutes vos expressions. VOTRE MAJESTÉ s'est associée aux Représentans de la Nation & au succès de ce qu'ils ont concerté pour l'avantage de la France. Ceux qui tenteroient d'en affoiblir l'heureuse influence, travailleroient contre votre peuple & contre vous. Vous défendrez la Liberté constitutionnelle, d'accord avec notre auguste Reine. Vous éleverez M. le Dauphin dans ces principes, & vous l'instruirez à fonder, comme vous, son bonheur sur le bonheur de tous. Ah! SIRE, toutes ces paroles sont ineffaçables; tous ces traits de justice & de bonté ont un caractère de grandeur, qui frappe & qui touche. Vous réunirez, SIRE, tous les titres des Monarques chéris. Vous serez Louis *le Juste*, Louis *le Bon*, Louis *le Sage*; vous serez vraiment Louis *le Grand*; car la justice & la bonté font les véritables grandeurs. Vous ferez une époque mémorable dans l'Histoire de la France & du Monde, celle du règne des Loix établies sous le vôtre & par le vôtre. Combien vous serez grand, en effet, en régnant par les Loix constitutionnelles; par les Loix que vous aurez acceptées ou sanctionnées, en joignant à la Couronne héréditaire, qui repose sur votre tête, la couronne de vos Vertus! SIRE, ce n'est point ici l'adulation des Flatteurs; c'est le langage pur & vrai d'un Peuple libre. Ah! SIRE, montrez-vous à ce peuple; venez

recevoir, & vous-même & de près, toutes les adorations, toutes les bénédictions qui vous ſont prodiguées. Vous êtes le Reſtaurateur de la Liberté, le Père du Peuple que vous rendez heureux; l'ami des Pauvres que vous nourriſſez. Votre préſence répandra la conſolation parmi eux, & ſéchera les larmes de l'indigence; vous verrez ce bon Peuple, SIRE, en viſitant en détail l'intérieur de votre Capitale; ces détails ne vous ſont connus que par les ſoins paternels qui vous occupent ſans ceſſe; vous verrez les Monumens des Arts, les grands Etabliſſemens publics, & ſur-tout les Etabliſſemens de Bienfaiſance qui plaiſent à votre cœur. Que la Reine qui partage avec vous nos hommage; que l'auguſte rejeton d'une Race royale & chérie, vous accompagnent. En même temps que vous recueillerez des témoignages de reſpect & d'admiration, des tributs d'amour, vous remplirez un de vos projets les plus chers; votre préſence portera le calme dans les eſprits, comme la joie dans les cœurs, & vous établirez dans Paris, comme dans les Provinces, la Paix & l'union que VOTRE MAJESTE deſire.

Réponſe du ROI.

Lorſque j'ai déclaré à l'Aſſemblée Nationale mes principes & mes ſentimens, je me ſuis plu à penſer qu'ils ſeroient pour tous les Citoyens de la France, un nouveau gage de mon affection. Les témoignages d'attachement que me donne ma bonne ville de Paris, ſont bien chers à mon cœur. En fixant mon ſéjour le plus habituel, & celui de ma Famille, dans cette Capitale, mon intention a toujours été de connoître, par moi-même ſes Etabliſſemens Publics, ſur-tout, ceux qui ſont utiles au Peuple. J'attends de ſa confiance en moi, qu'il donnera aux autres Villes de mon Royaume, l'exemple du reſpect pour les Loix que je dois maintenir, en conſervant l'ordre & la paix qui ſont ſi néceſſaires au bien général.

Discours de M. Bailly, Maire, à la Reine.

MADAME,

Nous venons d'exprimer au meilleur des Rois l'amour & la respectueuse reconnoissance d'un Peuple sensible qui adore ses vertus. La journée du 4 Février sera mémorable dans notre Histoire; mais le Peuple François n'oubliera point les paroles touchantes que VOTRE MAJESTÉ a adressées aux Députés de l'Assemblée Nationale. Unie de sentimens & de principes avec le Roi, vous vous joignez à tous les actes de sa justice, de sa bonté & de son amour pour son Peuple. Que le Peuple de Paris ait à VOTRE MAJESTÉ une obligation nouvelle & bien chère; engagez le Roi à se montrer, à visiter sa Capitale, à venir recueillir les bénédictions qui s'attachent à sa personne & à son nom; &, pour que notre satisfaction soit complette, daignez, MADAME, accompagner le Roi avec le Prince que vous élevez pour le bonheur de la France. Que VOTRE MAJESTÉ se montre à ce Peuple avec les graces dont elle est ornée, & avec la bonté qui l'accompagne toujours. J'ai été plus d'une fois témoin du bien que vous faites; devenez, MADAME, le témoin d'une juste & respectueuse sensibilité. Vous jouirez comme le Roi, vous partagerez avec lui l'empire qu'il exerce sur les cœurs, & le Peuple jouira de la présence de tout ce qu'il doit aimer.

Et vous, MONSEIGNEUR, auguste Enfant, je ne doute point que vous n'ayez le respect & l'amour filial qui suivent une heureuse & illustre naissance; mais en accompagnant le Roi & la Reine, ce bon Peuple vous donnera encore des leçons d'amour; & déja touché des acclamations de la joie & de la sensibilité, vous commencerez la douce habitude d'entendre & de recueillir les bénédictions du Peuple.

Réponſe de la REINE.

Je goûte un nouveau plaiſir à répéter devant vous que je partage tous les ſentimens du Roi; ils ne changeront jamais : aſſurez-en les Citoyens de Paris, & qu'ils ſachent bien qu'il ne peut y avoir de ſatisfaction pour moi ſans l'attachement & l'amour du Peuple François. Quand à mon Fils, je réponds aujourd'hui pour lui, & j'eſpère que ſes ſentimens juſtifieront un jour mes ſoins.

Extrait de l'ordre donné à la Garde Nationale Pariſienne, le 5 Février 1790.

Le Commandant-général s'empreſſe de féliciter la Garde Nationale ſur l'heureuſe journée, qui, en ralliant plus que jamais les vrais amis de la liberté autour du meilleur des Rois, en nous préſervant plus que jamais de toute tentative contre ſon Peuple & lui, ſuivant ſes expreſſions, doit redoubler les ſentimens d'amour, de fidélité & de confiance qui uniſſent la Nation à ſon Chef. Il les trouvera ſur-tout dans le cœur des généreux Soldats, armés pour la Conſtitution dont il aime à ſe déclarer le défenſeur, pour les droits du Peuple dont il eſt le père, & pour le bonheur public dont cette démarche eſt un nouveau gage, comme elle doit devenir le ſignal de la tranquillité & de l'ordre dans tout le Royaume.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Case
Wing
oDC
137.08
.F73
v.8
no.8

THE NEWBERRY
LIBRARY